

En détail

Le vieillissement de la population et ses enjeux

Fiche d'analyse de l'Observatoire
des territoires 2017

Pour apprécier les dynamiques nationales, comprendre les disparités entre territoires et percevoir les enjeux de demain, l'Observatoire des territoires publie et actualise régulièrement des fiches d'analyse thématiques. Ces fiches, dont cette publication fait partie, sont disponibles sur le site de l'Observatoire des territoires, et seront rassemblées dans un « état des lieux des territoires français », à paraître début 2018.

<http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr>



Directeur de la publication :

Jean-Benoît Albertini

Responsable de collection :

Hugo Bevort

Pilotage : Benoît de Lapasse

Auteur : Benoît de Lapasse

Comité de rédaction : Brigitte Baccaïni, Benoît de Lapasse, Louise Haran, Matthias Kaldi

Cartographie : Mélodie Martin et Floriane Picard, sous la direction de Karine Hurel

Secrétariat de rédaction : Muriel Thoin

Mise en page : Citizen Press

Responsable de la communication : Corinne Gonthier
corinne.gonthier@cget.gouv.fr; tél. : 01 85 58 60 49

Date d'édition : janvier 2018

En Détail est une publication du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) qui porte sur les études, analyses et réflexions conduites ou soutenues par le CGET. Elle peut être consultée en ligne sur www.cget.gouv.fr

Cette publication respecte les principes de la charte de déontologie de la sous-direction de l'observation et des analyses statistiques du CGET.

Avant-propos

Phénomène mondial, le vieillissement des populations touche aussi bien des pays développés comme le Japon que des pays émergents comme la Chine. En Europe, il a d'abord concerné les pays du Nord avant de s'étendre à ceux du Sud. Cette augmentation de la part de personnes âgées dans la population européenne (13,7 % des personnes avaient 65 ans et plus en 1990, 19,2 % en 2016 dans l'UE 28) est la dernière conséquence de la transition démographique, qui se traduit par la baisse de la fécondité et l'augmentation de l'espérance de vie.

La population française vieillit elle aussi, mais à un rythme légèrement moins rapide. La part des personnes âgées de 65 ans ou plus y est passée de 13,9 % en 1990 à 18,8 % en 2016. Ce vieillissement affecte toutefois différemment les territoires français. Les territoires peu denses accueillent une forte proportion de populations âgées mais ne vieilliront plus. L'enjeu principal sera le problème de l'isolement. Le périurbain des années 1970 est jeune et va connaître au moins ponctuellement un vieillissement marqué. Un des enjeux majeurs y sera l'accessibilité aux services. Enfin, le littoral méditerranéen cumule les trois facteurs à considérer : une population déjà vieille, une population qui va continuer à vieillir et, du fait d'un territoire attractif, une forte augmentation du nombre de personnes âgées. L'enjeu sera d'adapter les capacités des structures de prise en charge de la perte d'autonomie pour qu'elles accompagnent cette importante augmentation.

Sommaire

1 – Dans une Europe de plus en plus âgée, la France limite son vieillissement	2
• Une population plus âgée dans les pays du sud de l'Europe et en Allemagne	2
• Depuis les années 1990, une géographie européenne du vieillissement qui se recompose	2
• À l'horizon 2050, un vieillissement et des contrastes entre pays européens qui devraient continuer de s'accroître	6
2 – En France, des territoires inégaux face au vieillissement	7
• Une population proportionnellement plus âgée dans les espaces ruraux et sur les littoraux	7
• Une population qui reste jeune dans le Nord, un vieillissement qui accélère sur les littoraux	8
3 – La prise en charge des personnes âgées, un enjeu pour l'avenir	14

Dans une Europe de plus en plus âgée, la France limite son vieillissement

Une population plus âgée dans les pays du sud de l'Europe et en Allemagne

Le vieillissement, phénomène mondial, est installé en Europe depuis longtemps et fait de la population de notre continent l'une des plus âgées de la planète. En 2016, plus de 19,2 % des Européens (UE28) étaient âgés de 65 ans ou plus.

Tous les pays n'y sont pas confrontés de la même manière. La part des 65 ans ou plus est ainsi particulièrement élevée dans certains pays du Sud comme l'Italie (22 %), la Grèce (21,3 %) et le Portugal (20,7 %) mais aussi en Allemagne (21,1 %). Dans ces pays, le vieillissement soulève d'importants enjeux économiques (renouvellement de la main-d'œuvre) ou sociaux (augmentation de la part de la population dépendante).

À l'inverse, certains pays se distinguent par leur relative jeunesse. C'est le cas, en premier lieu, de l'Irlande, qui compte seulement 13,2 % de personnes âgées. La plupart des pays d'Europe de l'Est, mis à part la Bulgarie et la Croatie, sont également dans cette situation : ainsi, en Slovaquie, en Pologne et en Roumanie, la part des personnes de 65 ans ou plus est respectivement de 14,4 %, 16 % et 17,4 %.

Enfin, les pays scandinaves et baltes ainsi que la France (18,8 %) ont un profil proche de la moyenne européenne.

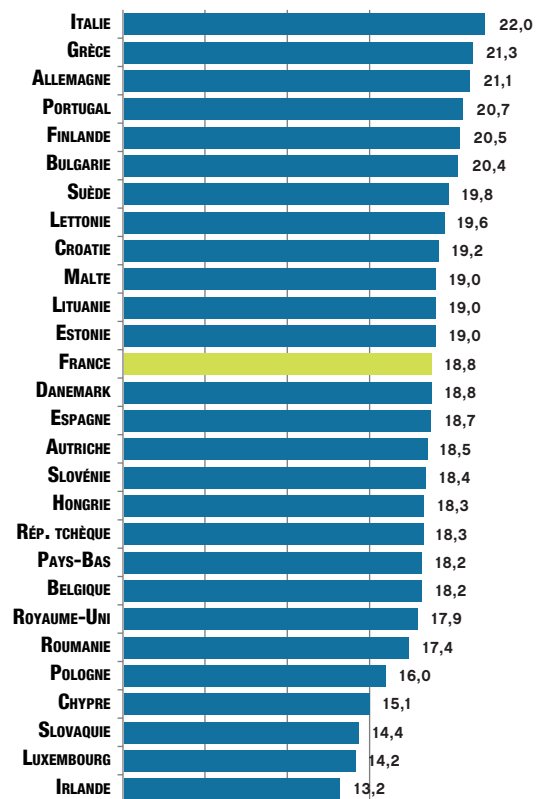
Les Français se classent ainsi au 14^e rang (sur 28) des populations européennes les plus âgées. Les enjeux liés au vieillissement se posent donc très différemment selon les pays européens et apparaissent en France relativement moins prégnants que chez certains de nos voisins.

Depuis les années 1990, une géographie européenne du vieillissement qui se recompose

Un vieillissement à l'origine plus marqué en Europe du nord

Cette hiérarchie entre pays européens a beaucoup évolué au cours des dernières décennies. Au début des années 1990, la part des personnes âgées était de 13,7 % dans les 28 pays de l'Union européenne

Part des 65 ans et plus en 2016



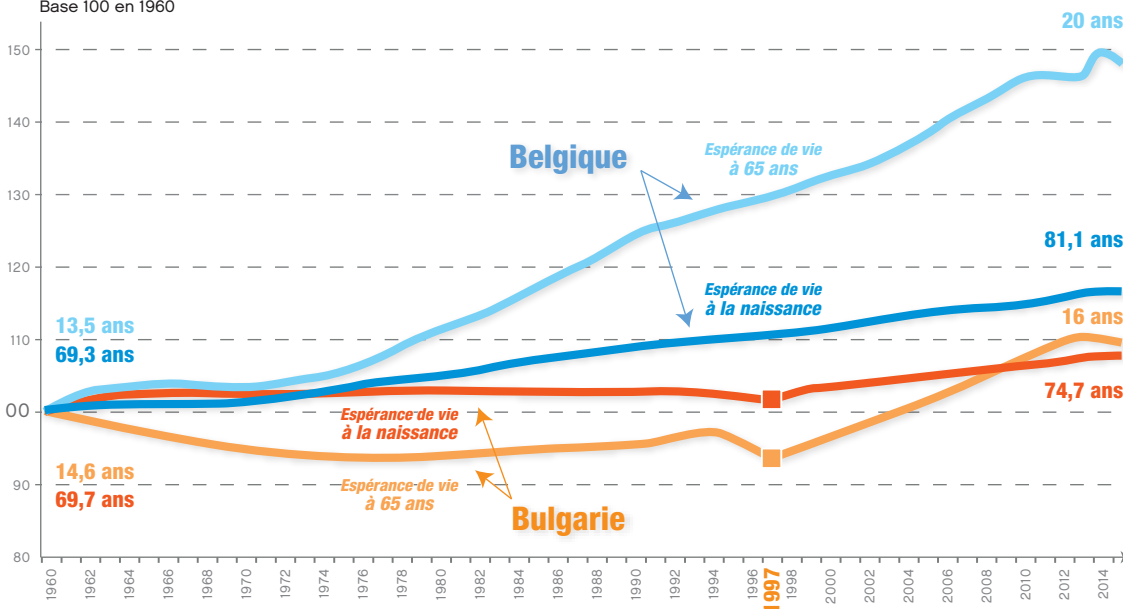
Sources : Eurostat Réalisation: CGET 2017

actuelle, soit 5,5 points de moins qu'en 2016. Les contrastes étaient alors plus marqués d'un pays à l'autre, et la hiérarchie entre les pays différente.

Les pays du nord de l'Europe (Suède, Danemark, Royaume-Uni) avaient à cette date la population la plus âgée (respectivement 17,8 %, 15,8 % et 15,7 %). En Allemagne, en Autriche, en Belgique et en Italie, la part de personnes âgées, autour de 15 %, était légèrement supérieure à la moyenne européenne. Quant aux pays d'Europe de l'Est, ils ne comptaient bien souvent qu'une personne sur dix âgée de 65 ans ou plus.

Forte évolution de l'espérance de vie après 65 ans, surtout dans les pays de l'Ouest

Évolution comparée dans deux pays de l'Union Européenne
Base 100 en 1960



Sources : Eurostat, 2015 Réalisation: CGET 2017

Un vieillissement qui touche davantage les pays les plus jeunes et qui se déplace vers l'Europe du Sud

Entre 1990 et 2016, le vieillissement de la population a touché plus fortement les pays les plus jeunes en début de période.

Les pays de l'Est ont ainsi vu leur part de personnes âgées s'accroître de 7 à 8 points de pourcentage. Malgré cela, ces pays restent parmi les plus jeunes, au sein d'un continent qui a beaucoup vieilli.

Les pays les plus âgés en 1990 ont eu une évolution plus mesurée. La part des personnes de 65 ans et plus n'a ainsi progressé que de 2 points en Suède et au Royaume-Uni et ces pays, qui étaient les deux plus vieux des 28 en 1990, se retrouvent respectivement aux 7^e et 22^e rangs en 2016. Il en est de même pour le Danemark et l'Autriche qui sont passés des 3^e et 4^e places aux 13^e et 16^e rangs.

À l'inverse, les pays du sud de l'Europe (Italie, Grèce et Portugal) sont désormais les plus vieux d'Europe, alors qu'ils n'étaient respectivement que 7^e, 9^e et 14^e en 1990.

Moins de naissances et moins de décès, les deux causes du vieillissement

Le vieillissement de la population est le reflet de l'histoire démographique de chaque pays. Il découle principalement de deux causes : d'une part, l'allongement de la durée de vie, qui augmente le nombre des personnes âgées, et, d'autre part, la faible nata-

lité dans la période récente, qui a fait diminuer la part des jeunes. Ces deux causes se cumulent souvent dans les pays européens mais leur évolution dans le temps diffère selon les pays.

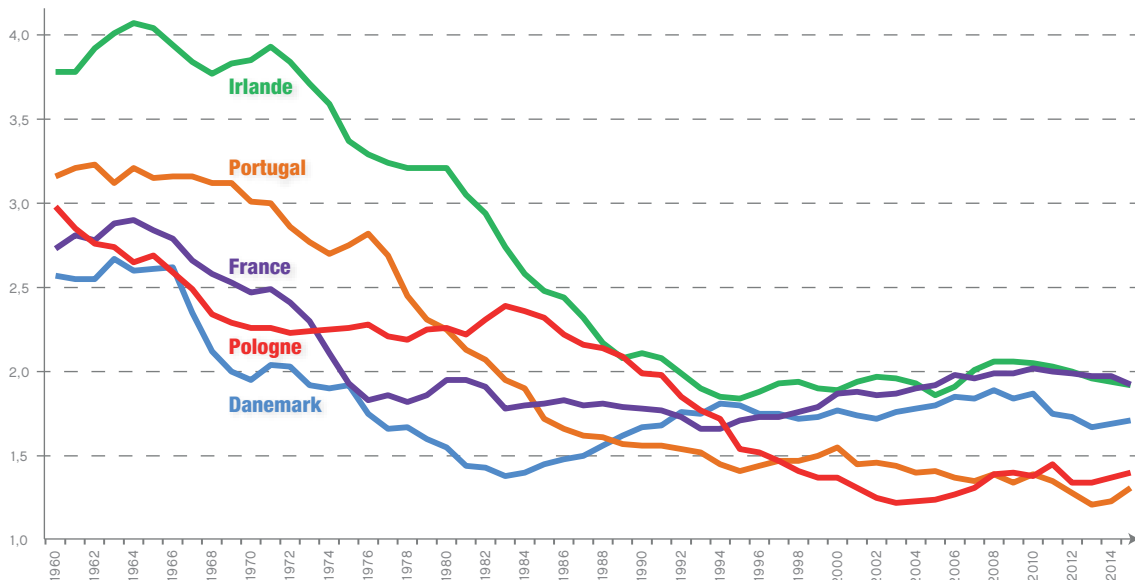
D'autres causes plus ponctuelles comme les migrations internationales peuvent également jouer un rôle, en atténuant ou en renforçant le vieillissement des populations. Cependant, sauf exception (cas de l'Irlande), ces migrations influent assez peu sur le profil démographique des pays concernés.

L'allongement de la durée de la vie a été général dans l'Europe à 28 au cours des dernières décennies. L'espérance de vie a en effet beaucoup progressé depuis le début du XIX^e siècle, en particulier en Europe de l'Ouest. C'est surtout la baisse de la mortalité aux premiers âges de la vie qui a permis cette amélioration jusqu'en 1960. Depuis, cette augmentation a surtout découlé des progrès de la médecine appliqués aux plus âgés, ce qui explique leur plus grand nombre. La situation des pays de l'ouest de l'Europe est assez homogène : en 2015, l'espérance de vie à 65 ans (hommes et femmes confondus) était comprise entre 19,5 ans en Allemagne et 21,6 ans en France.

L'Europe de l'Est est, quant à elle, longtemps restée en retard sur ce mouvement d'allongement de la durée de vie.

Les pays du Sud et de l'Est de l'Europe ont une fécondité très faible

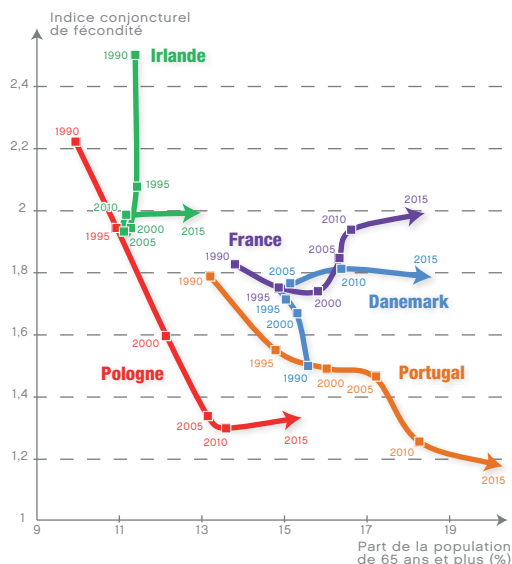
Évolution de l'indice conjoncturel de fécondité de 1960 à 2015



Sources : Eurostat, 2015 Réalisation: CGET 2017

Un vieillissement de la population lié en grande partie à une baisse de la fécondité

Évolution de la part de la population de 65 ans et plus, et de l'indice conjoncturel de fécondité entre 1990 et 2015



Sources : Eurostat, 2015 Réalisation: CGET 2017

Jusqu'au milieu des années 1990, il n'y a pas eu de gain d'espérance de vie après 65 ans. La situation s'est ensuite améliorée, sans rattraper celle des pays de l'Ouest. En 2015, l'espérance de vie à 65 ans y est comprise entre 16 ans (Bulgarie) et 18,6 ans (Estonie). La convergence est à l'œuvre : entre 2005 et 2015, l'augmentation de l'espérance de vie à 65 ans dans les pays d'Europe de l'Est est du même ordre de grandeur que dans les autres pays européens : entre 1 et 2,5 ans.

Parallèlement à l'allongement de la durée de vie, la baisse de la natalité à l'échelle de l'Union européenne a réduit le nombre de jeunes, ce qui a donc entraîné une augmentation de la part des autres âges dans la population. C'est une déformation par le bas de la pyramide des âges. À partir des années 1960, tous les pays ont connu successivement une baisse de la fécondité, liée en grande partie au recul de l'âge moyen de la première grossesse. Derrière cette tendance de fond, plusieurs groupes de pays se distinguent au sein de l'Union européenne.

Note

1. L'indicateur conjoncturel de fécondité mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

- À l'instar de celle du **Portugal**, la fécondité des pays du **sud de l'Europe** (Italie, Espagne, Chypre, Grèce et Malte) a baissé assez tardivement. Elle n'a franchi le seuil de 2 enfants par femme qu'au début des années 1980, et s'est ensuite stabilisée à un niveau très faible, aux alentours de 1,2 à 1,4. La part des moins de 15 ans, qui était souvent importante dans ces pays, a donc fortement baissé. Au Portugal par exemple, elle est passée de 20,8 % de la population en 1990 à 14,1 % en 2016. La part des personnes âgées a suivi le chemin inverse. Ces pays, qui étaient moins vieux que les pays du nord et du centre de l'Europe en 1990, font désormais face à un vieillissement accéléré et se retrouvent parmi les plus vieux d'Europe.
- Les pays d'**Europe centrale et de l'Est**, comme la **Pologne**, s'acheminent également vers cette situation avec quinze ans de retard mais en conservant une certaine différence due à la relative faiblesse de l'espérance de vie. En effet, ces pays qui affichaient une fécondité favorable jusqu'au début des années 1990 ont vu leur taux de natalité chuter depuis à des niveaux équivalents à ceux des pays d'Europe du Sud. La part des jeunes de moins de 15 ans a ainsi vivement reculé. En Pologne, elle est passée de 25,3 % à 15 % de la population entre 1990 et 2016. Dans le même temps, l'espérance de vie à 65 ans y reste faible, à 15,4 ans contre 17,9 ans dans l'Union européenne. Ainsi la part des personnes de 65 ans et plus augmente donc fortement mais reste pour l'instant à un niveau plutôt en retrait des autres pays de l'UE.
- Les pays d'**Europe du Nord**, comme le **Danemark**, ont été les premiers pays, au début des années 1970, à avoir un indicateur conjoncturel de fécondité inférieur à 2. Faible jusqu'au milieu des années 1980, celui-ci est ensuite remonté grâce à la mise en place de politiques familiales, et il s'approche désormais du seuil de renouvellement des générations, le dépassant même parfois (Suède). Ces pays présentent donc entre 1990 et 2015 des taux de fécondité faible mais en hausse tendancielle. La part des moins de 15 ans y a même augmenté jusqu'en 2004, et on a assisté à un rajeunissement de la population. Depuis lors, le taux de fécondité est stable, et la part des moins de 15 ans en faible baisse : la population vieillit donc au rythme de l'allongement de la vie.
- L'**Irlande** présente un profil particulier. Elle a longtemps gardé une natalité très favorable, avec un indicateur de fécondité qui n'est passé sous les

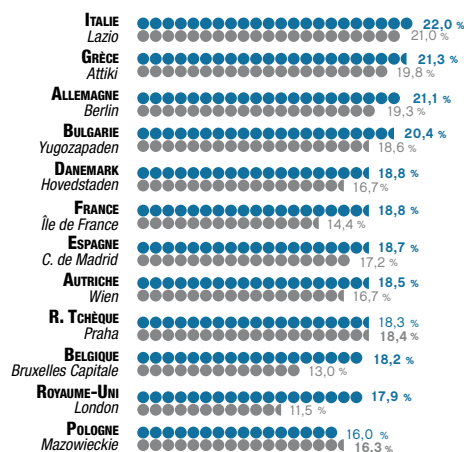
Zoom

AU SEIN DE CHAQUE PAYS, DES CONTRASTES EN BAISSÉ ET DES RÉGIONS CAPITALES PLUS JEUNES

Depuis les années 1990, les contrastes de vieillesse entre les différentes régions de chaque pays ont également eu tendance à s'estomper, du fait d'un vieillissement plus prononcé des régions les plus jeunes, mais également d'autres mécanismes tels que les migrations internes. L'Allemagne a connu une évolution particulière : les lands de l'Est, ceux de l'ex-RDA, étaient les plus jeunes en 1990 ; ils sont maintenant les plus vieux. En effet, ces régions sont passées rapidement d'un profil démographique d'Europe de l'Est (natalité favorable, faible espérance de vie) à une situation similaire au reste de l'Allemagne. Elles doivent de surcroît faire face à une forte émigration de leurs jeunes vers les autres régions allemandes.

Par ailleurs, les régions capitales ont toujours un profil plus jeune que le reste de chaque pays. Deux pays font toutefois exception à ce constat : la République tchèque et la Pologne, où la part de personnes de 65 ans ou plus est à peu près équivalente aux moyennes nationales dans les régions capitales, celles-ci ayant moins vieilli que le reste de leur pays.

Part des 65 ans et plus dans la population des pays et de leur région capitale



Sources : Eurostat, 2015 Réalisation: CGET 2017

3 enfants en moyenne par femme qu'en 1982, et s'est stabilisé depuis 1990 aux alentours de 2. La part des moins de 15 ans dans la population a fléchi jusqu'en 2000 mais se maintient depuis à un niveau assez élevé pour l'Europe. Par ailleurs l'immigration dans ce pays a été importante : en 2011, près d'un quart des 25-44 ans n'avaient pas la nationalité irlandaise. Ces deux raisons expliquent la stabilité, entre 1990 et 2010, de la part des 65 ans et plus, à un niveau assez faible pour un pays développé. Depuis lors, le taux d'immigration net est très faible; la population bénéficie donc moins d'un afflux de jeunes actifs; et la part des personnes âgées augmente.

- De son côté, la **France** a l'espérance de vie à 65 ans la plus élevée d'Europe (21,6 ans). Mais son vieillissement est limité par une fécondité assez favorable.

À l'horizon 2050, un vieillissement et des contrastes entre pays européens qui devraient continuer de s'accroître

Selon les projections de population calculées par Eurostat, le vieillissement devrait se poursuivre en Europe : la part des personnes de 65 ans et plus serait de 28,5 % en 2050, suivant le scénario central², soit une augmentation de près de 10 points de pourcentage.

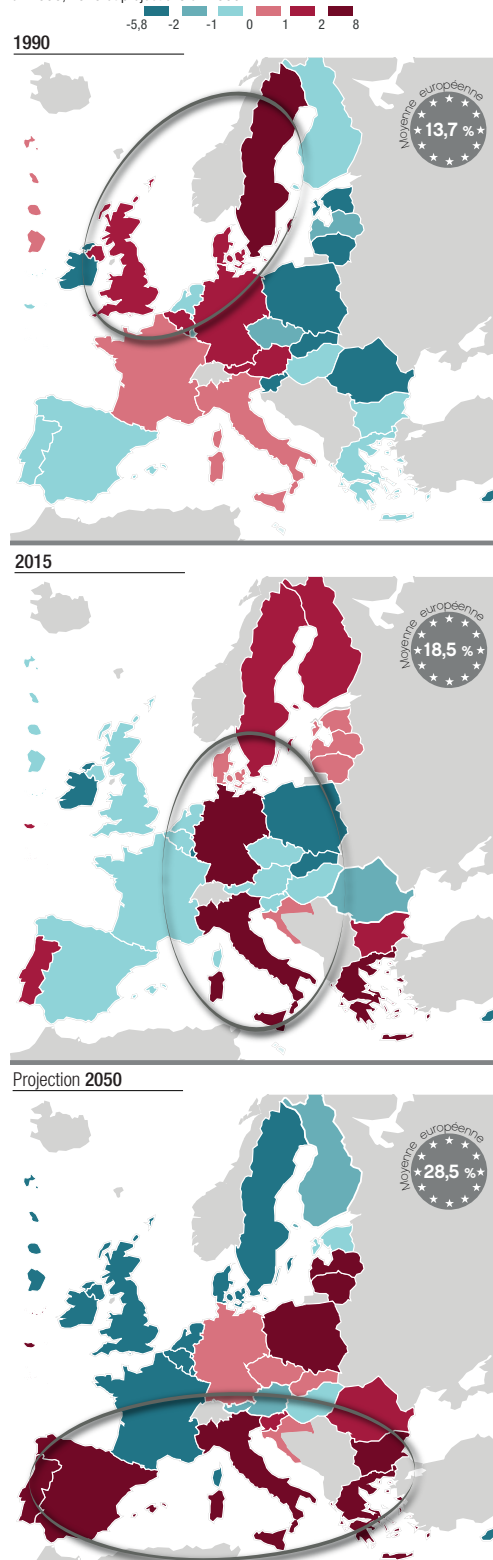
Dans ce scénario, les pays du Sud feraient face à un fort vieillissement, malgré une situation déjà défavorable en 2015. Au Portugal, en Espagne, en Italie et en Grèce, plus du tiers de la population aurait 65 ans et plus, soit une augmentation de près de 11 points de pourcentage par rapport à 2015. Ce vieillissement prononcé serait lié à une fécondité qui se maintiendrait à un niveau très faible, entraînant une baisse de la population par absence de renouvellement des jeunes générations.

Note

2. Eurostat a publié en février 2017 des prévisions portant sur la période 2015-2081 pour tous les pays européens avec une méthodologie harmonisée. Le scénario central prévoit une faible remontée des indicateurs conjoncturels de fécondité, 1,74 en moyenne en Europe pour 2050, une convergence en Europe de l'espérance de vie à un haut niveau, 82,8 ans pour les hommes et 87,6 pour les femmes, et à une stabilité des migrations. Voir : ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/fr/proj_esms.htm

Un vieillissement accentué dans le Sud et l'Est de l'Europe

Écart à la moyenne européenne de la part de la population de 65 ans et plus en 1990, 2015 et projections en 2050



Dans les pays de l'Est aussi, la part des personnes âgées augmenterait fortement (près de 14 points par rapport à 2015), sans toutefois atteindre les niveaux des pays du Sud. Entre 27,8 % (Estonie) et 32,5 % (Bulgarie) de la population serait âgée de 65 ans et plus, et l'espérance de vie, en augmentation, convergerait vers celle des pays d'Europe occidentale. Les prévisions tablent sur une augmentation de la fécondité du fait de l'arrêt de l'augmentation de l'âge de procréation, sans qu'elle n'atteigne pour autant le seuil de renouvellement : la population de certains de ces pays aurait donc tendance à baisser.

Les pays de l'ouest et du centre de l'Europe tels que l'Allemagne ou l'Autriche ne seraient alors plus les plus vieux. En effet, le vieillissement y serait davantage limité : la part des personnes de 65 ans ou plus augmenterait de 8 points de pourcentage pour atteindre le taux de 26 % environ. Dans les pays du Nord, l'augmentation de la part de personnes âgées serait encore plus réduite : 6 points en Finlande ou au Danemark, et seulement 3 points en Suède, du fait d'une fécondité assez favorable avec près de 2 enfants par femme en moyenne.

En France, des territoires inégaux face au vieillissement

Une population proportionnellement plus âgée dans les espaces ruraux et sur les littoraux

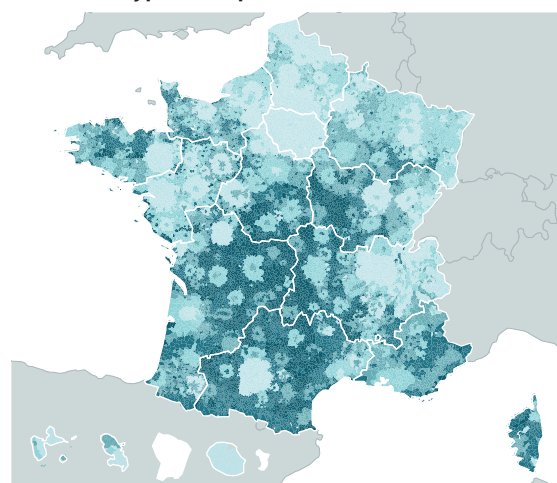
Comme les autres pays d'Europe, la France est, depuis longtemps déjà, confrontée à un phénomène de vieillissement, malgré une fécondité plutôt élevée. La part des personnes de 65 ans ou plus dans l'ensemble de la population a augmenté de 4 points de pourcentage depuis 1990, passant de 13,9 % à 17,9 % en 2013³. En effet, le nombre de personnes de 65 ans et plus a progressé de 1,9 % par an entre 2008 et 2013, quand la population totale augmentait de 0,5 % par an. Ce rythme de croissance de la population âgée est un peu supérieur à celui du début de la décennie 2000 (+1,2 % par an), du fait des classes creuses de la Seconde Guerre mondiale, et équivalent à celui des années 1990 (+1,8 % par an entre 1990 et 1999).

Toutefois, ce vieillissement ne revêt pas la même forme selon les territoires. S'il est particulièrement prononcé dans les espaces peu denses et sur certains littoraux, les causes en sont différentes : les premiers sont plutôt confrontés à un vieillissement de la population résidente associé à un exode des jeunes quand les derniers sont attractifs pour la population retraitée. Les migrations internes à la France jouent en effet un rôle clef dans le processus de vieillissement de certains territoires.

Note

3. Les données de cette partie proviennent du recensement de la population de l'Insee. Cette source, qui permet une analyse fine, n'était disponible que pour le millésime 2013 à la date de rédaction de cette fiche.

Une proportion de personnes âgées différenciée selon des types d'espaces



Part des personnes de 65 ans et plus
En %, par commune



Données non disponibles



POUR MIEUX COMPRENDRE

Le zonage en aire urbaine permet de décrire l'influence des villes sur l'ensemble du territoire en distinguant notamment les pôles urbains de leurs couronnes et du reste du territoire. C'est cette grille de lecture qui est ici mobilisée.

Des valeurs ont ainsi été calculées pour chaque pôle urbain et pour chaque couronne. Pour les territoires en dehors de ces couronnes et de ces pôles, une moyenne départementalisée est reconstituée suivant les autres catégories de communes.

Sources : Insee, RP 2013, IGN GéoFla, 2015
Réalisation : CGET, 2017

MÉTHODOLOGIE

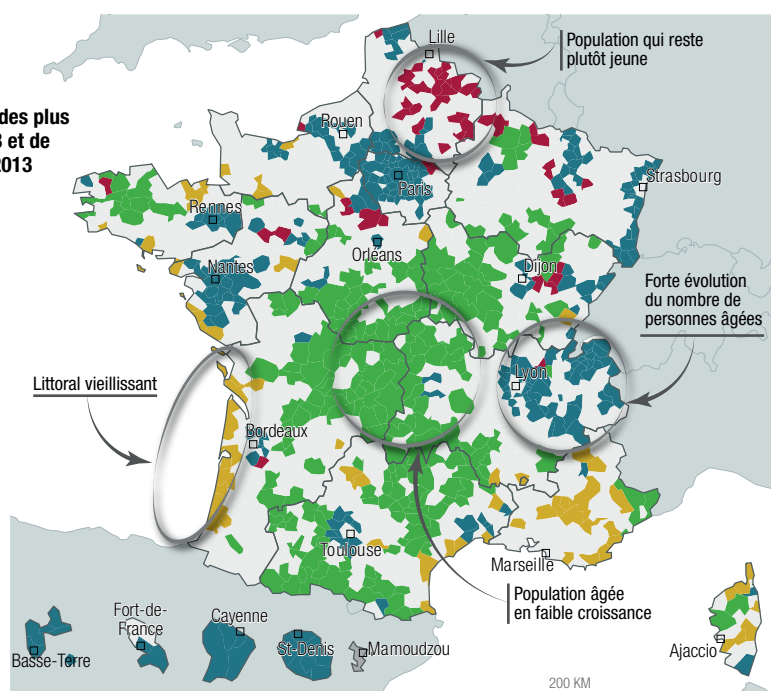
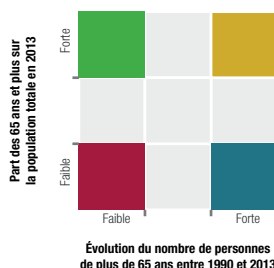
Vieillesse et gérontocroissance, deux mesures complémentaires

Le vieillissement est une notion relative liée à des effets démographiques affectant l'ensemble des classes d'âge : il met en évidence l'évolution du poids relatif des personnes âgées par rapport aux autres groupes. Un espace peut ainsi être vieillissant même sans augmentation du nombre de personnes âgées si les jeunes en partent. Il importe donc de bien différencier la notion de vieillissement de l'évolution du nombre de personnes âgées (appelée gérontocroissance), qui est une mesure absolue, utile pour pouvoir apprécier l'augmentation des besoins de cette population sur un territoire.

C'est dans les espaces ruraux, ici définis comme l'ensemble des communes isolées situées en dehors de l'influence des pôles urbains (catégorie du zonage en aires urbaines⁴), que la part des personnes de 65 ans et plus est la plus élevée (26 % en 2013). En évolution, c'est toutefois dans les pôles urbains de taille petite et moyenne⁵ que la part de personnes âgées a le plus augmenté au cours des dernières années (de 16,5 % en 1990 à 23,7 % en 2013 dans les pôles moyens). Il en est de même pour les communes littorales⁶ : la part de personnes âgées y a nettement crû entre 1990 et 2013, notamment en PACA, dans le Languedoc, et sur l'ensemble du littoral atlantique (25 % de 65 ans et plus dans les communes du littoral breton). Ainsi, ce ne sont donc pas toujours les espaces les plus « vieux » qui vieillissent le plus.

Géographie du vieillissement en France

Typologie des EPCI en fonction de la part des plus de 65 ans sur la population totale en 2013 et de l'évolution de leur nombre entre 1990 et 2013



POUR MIEUX COMPRENDRE

Cette typologie a été réalisée à partir du croisement de deux variables calculées dans chaque EPCI :

- un indicateur statique (la part de personnes âgées de 65 ans ou plus) ;
- un indicateur d'évolution (l'évolution du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus entre 1990 et 2013).

Afin de faire apparaître les situations les plus contrastées, seuls ont été retenus les tiers supérieurs et inférieurs des EPCI, pour chacun de ces deux indicateurs. Autrement dit, ont été retenus pour l'analyse les espaces qui présentent les parts de personnes âgées les plus élevées et les plus basses, ainsi que ceux où les augmentations du nombre de personnes âgées sont les plus fortes, ou au contraire les plus faibles. Les EPCI situés dans le tiers moyen pour l'un des indicateurs ou pour les deux sont considérés comme étant dans une situation moyenne (en gris sur la carte).

Sources : Insee, RP 1990-2013 – Traitements du bureau de l'Observation des territoires ; IGN GéoFla, 2015 • Réalisation : CGET, 2017

Une population qui reste jeune dans le Nord, un vieillissement qui s'accélère sur les littoraux

Pour comprendre les différentes situations territoriales, il importe de compléter la lecture de la part de personnes âgées selon les différents espaces par des indicateurs d'évolution, c'est-à-dire par la croissance du nombre de personnes âgées. La combinaison de ces deux indicateurs permet en effet de voir si le phénomène de vieillissement se renforce dans certains espaces, ou bien si les dynamiques actuelles contribuent à une homogénéisation de la part de personnes âgées dans les territoires.

Parmi les espaces plutôt jeunes, c'est-à-dire affichant une part assez réduite de personnes de 65 ans et plus dans leur population, on distingue deux situations différentes.

Dans le Nord, la jeunesse de la population se maintient grâce à un double effet démographique

Dans certains espaces, la faible part de personnes de 65 ans et plus se combine avec une faible augmentation de leur nombre : la relative jeunesse de la population a donc tendance à se maintenir. Ces intercommunalités se situent en grande majorité dans les Hauts-de-France (autour de Lens, de Cambrai et dans l'Artois). Quelques EPCI situés dans d'autres régions, de façon éparse, appartiennent également à cette catégorie : au nord de la Beauce, à l'est de Dijon, autour de Toul et de Nancy, etc. Ces espaces sont marqués par deux caractéristiques démographiques :

- une part élevée de jeunes : 26,6 % de la population a moins de 20 ans, contre 24,6 % en moyenne nationale. Dans ces intercommunalités, le taux de natalité est aussi plus élevé (13,7 ‰ contre 12,7 ‰ en moyenne entre 2008 et 2013) ;
- un solde migratoire négatif (surtout dans les intercommunalités des Hauts-de-France) : le taux annuel de migration nette interne⁷ y est de -2,8 ‰. S'il est très fortement négatif pour les jeunes étudiants (-19,9 ‰), il est positif pour les jeunes actifs (3,7 ‰ pour les personnes de 25 à 34 ans), et toujours négatif pour les classes d'âges supérieures : très peu de personnes âgées déménagent vers ces espaces. Ainsi, le nombre de personnes de 65 ans et plus n'y a augmenté en moyenne que de 0,9 % par an entre 2008 et 2013, contre 1,9 % sur l'ensemble du territoire français.

La population âgée s'accroît fortement dans le périurbain « ancien », dans certaines métropoles et dans les espaces frontaliers de l'Est

D'autres espaces présentent une part également faible de personnes âgées. À la différence des espaces mentionnés ci-avant, la population des 65 ans et plus a tendance à y croître fortement. Parmi les espaces classés dans cette catégorie se trouvent certaines métropoles ou grandes villes (Paris, Nantes, Rennes, Montpellier, Orléans, etc.), et surtout les couronnes périurbaines des grandes agglomérations du pays (Île-de-France, régions lyonnaise et nantaise, etc.). Les espaces frontaliers d'Alsace, du Jura et du Genevois font aussi partie de cet ensemble. Dans cette catégorie d'espaces, le taux de natalité est souvent élevé (14,4 ‰) et la population relativement jeune (46,4 % de la population a moins de 35 ans en 2013 contre 42,7 % en France), sauf dans les régions Grand-Est et Auvergne-Rhône-Alpes. Le solde migratoire est généralement positif (excepté pour Paris et une grande partie de sa proche banlieue), et cela notamment pour les jeunes : les 20-24 ans sont attirés par les villes universitaires, les jeunes ménages par les communes périurbaines. Toutefois, la population âgée y augmente aussi fortement (2,5 % de croissance annuelle moyenne des habitants de 65 ans et plus entre 2008 et 2013) : les jeunes ménages installés lors de la première vague de périurbanisation arrivent désormais au seuil de la vieillesse. Pourtant, les personnes âgées sont également nombreuses à quitter ces espaces (le taux annuel de migration nette est de -10,4 ‰ entre 55 et 60 ans) mais ce mouvement migratoire ne parvient pas à contrebalancer l'effet de génération : le nombre de personnes de 65 ans et plus augmente donc fortement.

Notes

- 4 et 5. Voir la définition du zonage en aires urbaines à la fin du document.
6. Hormis les communes littorales incluses dans une métropole comme Marseille ou Nice. Ces communes ont alors le profil moyen des métropoles, leur situation en littoral étant secondaire.
7. Le taux annuel de migration nette interne est le rapport entre le solde migratoire (différence entre les entrées et les sorties) et la population moyenne d'une zone considérée. Ne sont pris en compte que les mouvements à l'intérieur de la France. Ici, il s'agit d'un taux annuel « dit 2013 », année médiane de la période 2011-2015 que couvre le RP 2013.

Les départements d'outre-mer font également partie de cette catégorie, mais s'ils connaissent pour certains une forte augmentation de leur population âgée, leur profil démographique est assez distinct des autres espaces (voir encadré).

Ainsi, les espaces caractérisés par la jeunesse de leur population suivent des dynamiques démographiques qui peuvent être très différentes. Il en va de même pour les espaces où la population âgée est proportionnellement importante : dans certains cas elle augmente peu, alors que dans d'autres le vieillissement a tendance à s'accroître.

« La population âgée s'accroît fortement dans le périurbain ancien, dans certaines métropoles (Paris, Nantes, Rennes, Montpellier, etc.) et dans les espaces frontaliers de l'Est. »

Les territoires les plus ruraux et les massifs montagneux ont une part stable de population âgée

Dans certaines intercommunalités, plus du quart de la population est âgé de 65 ans ou plus mais le nombre de personnes âgées augmente peu. C'est le cas des espaces peu denses situés dans le centre de la France, dans le centre de la Bretagne, en Champagne et dans les zones montagneuses du sud du pays. La plupart de ces territoires sont globalement en déclin démographique (la population y a diminué de 1,8 % entre 2008 et 2013), du fait d'un solde naturel négatif : on y compte en effet en moyenne 140 décès pour 100 naissances, ce nombre montant jusqu'à 222 en Creuse, par exemple. En revanche, les intercommunalités de ces territoires bénéficient d'un solde migratoire excédentaire, essentiellement pour les personnes âgées (55 à 64 ans), à la faveur, en particulier, d'un phénomène de « retour au pays ». En effet, 20 % des personnes de 60 à 64 ans qui changent de département pour emménager dans une de ces intercommunalités reviennent en fait dans leur département de naissance, contre 17 % dans l'ensemble du pays. Ces arrivées compensent tout juste le nombre de décès : aussi, le nombre de personnes âgées est pour l'heure stable.

La tranche d'âge la plus nombreuse dans ces espaces est actuellement celle des 60 à 64 ans (348 000 personnes), alors que les tranches d'âges suivantes ne sont pas aussi fournies (325 000 pour les 55-59 ans). Les générations à passer le cap des 65 ans seront donc de moins en moins nombreuses et les migrations n'arriveront probablement pas à contrebalancer cette diminution. On assistera alors à une décroissance de la population âgée dans ces territoires, dans un contexte de baisse générale de leur population : ce phénomène pourra alors entraîner une baisse de l'indice de vieillissement⁸, par décade plus rapide du nombre de personnes âgées que de jeunes de moins de 20 ans, si le taux de migrations de ces derniers ne continue pas de se détériorer.

Le vieillissement du littoral et de l'arrière-pays provençal s'accroît

À l'inverse des espaces précédents, où le vieillissement est relativement stabilisé, dans d'autres la part déjà élevée de population âgée (un quart de l'ensemble) se renforce encore fortement. Il s'agit principalement des intercommunalités situées sur les littoraux atlantique, languedocien et de la Côte d'Azur et aussi dans l'arrière-pays provençal. Dans ces espaces, le nombre des personnes de 65 ans et plus a augmenté de 2,7 % par an en moyenne entre 2008 et 2013. Le solde migratoire global est positif, principalement sous l'effet de l'arrivée de personnes à l'approche de la retraite : si le taux de migration nette annuel n'est que de 5,5 ‰ pour l'ensemble de la population, il est de 15 ‰ pour les 55-59 ans et même de 23,8 ‰ pour les 60-64 ans. Ainsi, 24 % des 60-64 ans ont emménagé dans ces territoires depuis moins de cinq ans, contre 14 % en France. Il ne s'agit cette fois que rarement de « retours au pays » (seuls 8 % des 60-64 ans qui s'installent dans ces intercommunalités, en provenance d'un autre département, reviennent dans leur département de naissance). Cet afflux de personnes âgées, couplé à un départ des jeunes (le taux annuel de migration nette des 20-25 ans est de -19,8 ‰ en 2013), dans un contexte de solde naturel équilibré, explique le fort vieillissement de ces territoires.

Note

8. L'indice de vieillissement est le rapport du nombre de 65 ans et plus sur les moins de 20 ans.

18%

PART DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS
AU SEIN DE LA POPULATION FRANÇAISE

1,2% par an

PROGRESSION ANNUELLE DU NOMBRE DE PERSONNES
DE 65 ET PLUS À L'ÉCHELLE NATIONALE ENTRE 2008
ET 2013 (0,5% par an pour la population française totale)

25% et plus

PART DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS
DANS LES TERRITOIRES LES PLUS RURAUX
ET LES MASSIFS MONTAGNEUX

+ 210 000

NOMBRE DE PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS
QUE LA FRANCE A GAGNÉ CHAQUE ANNÉE
ENTRE 2008 ET 2013

Les pyramides des âges des quatre types d'espaces

Les territoires ruraux et les massifs



Le littoral et l'arrière-pays provençal



Le Nord de la France



Le périurbain et les métropoles



POUR MIEUX COMPRENDRE

Les pyramides des âges présentent les profils particuliers des quatre classes de la typologie identifiées par leur couleur (voir carte 3).
Le trait en noir représente la pyramide de la France.

Source : Insee, RP 2013 – Traitements du bureau de l'Observation des territoires • Réalisation : CGET, 2017

DE FORTS ENJEUX AUTOUR DU VIEILLISSEMENT DANS LES DOM : UNE TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE TRÈS RAPIDE AUX ANTILLES ET UNE FORTE AUGMENTATION DE LA POPULATION EN GUYANE⁹

Les départements d'outre-mer présentent des profils particuliers, même si ceux de la Guadeloupe et de la Martinique se rapprochent maintenant de celui de la métropole. En 1990, la population de l'ensemble des DOM était globalement très jeune : seules 3,8 % des personnes étaient âgées de 65 ans et plus en Guyane, 5,5 % à La Réunion, 8,4 % à la Guadeloupe et 9,5 % à la Martinique contre 13,9 % en France métropolitaine. Mais la structure démographique de certains DOM a par la suite évolué rapidement : en 2013, la part de personnes âgées guadeloupéennes (15,3 %) et martiniquaises (17,0 %) ressemblait ainsi à celle de la métropole, alors qu'elle restait faible à la Réunion (9,5 %) et même très faible en Guyane (4,5 %).

Ces différences sont dues à l'évolution contrastée de la population dans ces quatre départements au cours des dernières années. Si la croissance du nombre de personnes âgées est désormais très importante dans tous les départements ultramarins (+5,3 % par an entre 2008 et 2013 en Guyane par exemple), elle se conjugue avec deux situations démographiques bien différenciées :

- à la Guadeloupe et à la Martinique, la population stagne du fait d'un taux de natalité relativement bas (équivalent à celui de la métropole et bien inférieur au taux de 6 enfants par femme des années 1970), et d'un déficit migratoire important au bénéfice de la métropole, surtout pour les jeunes. Le taux annuel de migration nette est par exemple de -39 ‰ par an à la Guadeloupe pour les 20-24 ans, essentiellement vers la métropole. Or les deux effets se cumulent : le recul de la fécondité réduit le nombre moyen d'enfants par femme, et l'émigration diminue le nombre de femmes en âge d'avoir des enfants. En outre, le retour des jeunes partis en métropole se fait de plus en plus tardivement¹⁰, accentuant le processus de vieillissement ;

- en revanche, à La Réunion et surtout en Guyane, la population est encore en forte augmentation, sous l'effet d'un taux de natalité élevé et d'un solde migratoire vers la métropole négatif, mais limité (taux annuel de migration interne de jeunes de -16 ‰ en Guyane). Par ailleurs, la Guyane enregistre une arrivée massive d'immigrants venant de l'étranger : 7 personnes sur 10 nées en Guyane sont, à une ou deux générations près, des descendants d'immigrants. Mayotte présente un profil similaire par bien des aspects à celui de la Guyane.

Le vieillissement, un défi pour les politiques publiques

La forte augmentation du nombre de personnes âgées dans les DOM, couplée à un vieillissement particulièrement rapide dans les Antilles, est un défi pour les politiques publiques. Celles-ci doivent en effet répondre aux questions qui se posent en termes d'état de santé de ces populations, de leur prise en charge et de leurs conditions de vie. D'où des dépenses accrues, qui s'appuient de surcroît sur une « force contributive » réduite quand elle est couplée à un vieillissement de la population.

Un des principaux défis porte sur l'état de santé des personnes âgées des DOM qui, souvent pour des raisons de forte précarité sociale, se dégrade plus fréquemment et plus précocement que celui des seniors de métropole. La part des personnes se déclarant « en très mauvaise santé », ou « limitées dans leurs activités quotidiennes », s'élève à 40 % un peu avant 60 ans à La Réunion, alors qu'il faut attendre 75 ans pour connaître un tel chiffre en métropole. Même si le taux de dépendance¹¹ par âge restait stable d'ici à 2030, le nombre de personnes dépendantes devrait doubler aux Antilles.

	Part des personnes de 65 ans et plus		Rang du département		Évolution annuelle moyenne de la population des personnes de 65 ans et plus
	2013	2050	2013	2050	Entre 2013 et 2050
France	17,5	27,2	--	--	1,5
Guadeloupe	15,2	37,7	86	6	1,9
Martinique	16,9	42,3	74	1	1,6
Guyane	4,5	15,7	100	100	4,7
La Réunion	9,5	20,8	99	97	2,4
Mayotte	2,6	9,4	101	101	5,9

SOURCE : INSEE, PROJECTION DE LA POPULATION 2013-2050

Un deuxième enjeu important est lié à la précarité financière des retraités. Dans un contexte de chômage très élevé, de sous-emploi et de travail illégal répandu, un grand nombre de personnes arrivent à la retraite sans pouvoir bénéficier d'une pension suffisante. Plus de 20 % des retraités des DOM perçoivent l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA, qui fait suite au dispositif du minimum vieillesse), contre seuls 4 % des retraités de métropole¹². La précarité des personnes actuellement en âge de travailler laisse à penser que ces taux ne fléchiront pas rapidement dans les DOM.

Enfin, un autre défi tient à la prise en charge des personnes dépendantes. Traditionnellement, et faute de structures suffisantes, les personnes âgées sont fortement aidées par leur famille. Toutefois ces comportements évoluent : si la tradition de solidarité familiale se maintient à La Réunion, son intensité semble déjà nettement réduite aux Antilles. Ainsi, près de 40 % des Réunionnais de 65 ans déclarent recevoir une aide régulière de l'entourage familial, contre moins de 25 % des Antillais. D'autres mutations sociologiques à l'œuvre sont susceptibles d'avoir un impact important à l'avenir. La monoparentalité, par exemple, est particulièrement répandue dans ces départements (près d'un quart des ménages en moyenne pour les Antilles et la Guyane contre 9 % en métropole). Aussi peut-on s'interroger sur ce qu'il advient du parent qui n'a pas élevé

l'enfant lorsqu'il atteint l'âge de la retraite ? De même pour les retraités dont la famille est en métropole, quel soutien pourront-ils recevoir d'un entourage familial lointain ?

De plus, les projections de population à 2050 pour ces territoires laissent présager un très fort vieillissement dans les Antilles, et une augmentation très importante du nombre de personnes âgées notamment en Guyane et à Mayotte. La Martinique deviendrait ainsi le plus vieux département de France, la Guadeloupe le 6^e ; la Guyane verrait quant à elle le nombre des personnes de 65 ans et plus multiplié par plus de 5, et même par plus de 8 à Mayotte : cela correspond à une augmentation annuelle moyenne du nombre de personnes âgées de respectivement 4,7 % et 5,9 %, jusqu'en 2050.

Notes

9. Cet encadré utilise les données du recensement de la population 2013 et de l'enquête Migrations, Famille, Vieillesse réalisée par l'Ined et l'Insee en 2009-2010 et dont la direction scientifique était assurée par Claude-Valentin Marie, conseiller pour l'Outre-mer à la direction de l'Ined. Cette enquête analyse, sur un échantillon de 16 000 personnes, les évolutions de la vie familiale, les enjeux et conséquences des migrations et les effets du vieillissement sur les solidarités intergénérationnelles.

10. Sur ce point, voir le rapport 2016 de l'Observatoire des territoires p. 142.

11. Le taux de dépendance par âge est égal à la proportion de personnes dépendantes dans la population de l'âge considéré.

12. Source Drees

La prise en charge des personnes âgées, un enjeu pour l'avenir

Les enjeux du vieillissement sont différents suivant les territoires mis en exergue par la typologie vue précédemment. Ils se posent avec une acuité particulière dans les zones de vive progression du nombre de personnes âgées.

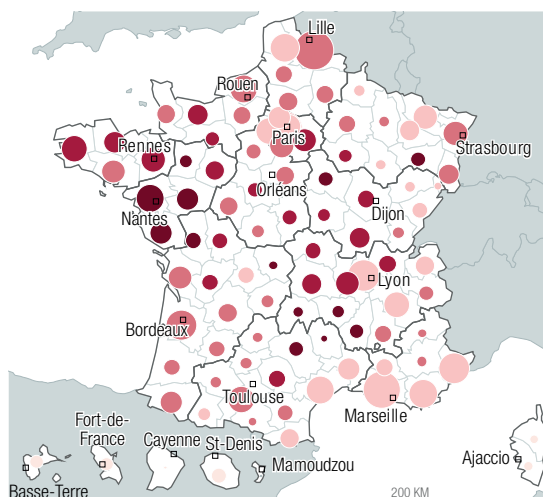
En métropole, les territoires les plus concernés sont ceux situés le long des littoraux océanique et méditerranéen qui présentent une augmentation vive du nombre de personnes âgées alors que leur proportion est déjà importante (territoire en jaune de la typologie). L'enjeu auquel ils doivent dès à présent répondre est celui de la prise en charge de la dépendance d'une population de plus en plus nombreuse. Cette prise en charge s'exerce soit par la solidarité familiale à travers l'aide de proches, soit par une solidarité collective financière (allocation personnalisée d'autonomie) ou par l'accueil dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).

La solidarité familiale pourrait baisser du fait du faible nombre d'enfants par ménage et de leur éloignement notamment pour les personnes ayant migré dans ces territoires à l'approche de la retraite. Par ailleurs, ces territoires connaissent, comparativement aux autres, de faibles disponibilités en places dans ces établissements. Le taux de couverture, rapport du nombre de places disponibles dans un Ehpad à la population de 75 ans et plus, âge le plus concerné par ces structures, indique qu'ils font partie des territoires les moins pourvus, avec les frontières nord et est de la France.

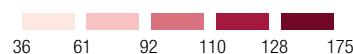
À l'opposé, de nombreux espaces du Massif central, notamment les départements de l'Aveyron, de la Lozère, de l'Ardèche, du Cantal et de la Haute-Loire, ont un bon taux de couverture. De plus, s'ils font souvent partie des territoires à forte proportion de personnes âgées, le nombre de ces dernières augmente peu voire diminue (territoires en vert de la typologie).

L'isolement des personnes âgées est l'un des enjeux majeurs de ces espaces. En 2013, la part des personnes de 65 ans et plus vivant seules est de 33,5 % en France. Les régions du Sud-Ouest, l'Alsace et la Corse comptent une proportion significativement

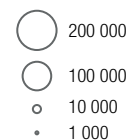
Une disponibilité importante des places dans les EHPAD dans le massif central et dans les Pays de la Loire



Taux de couverture des places d'EHPAD par département



Nombre de personnes âgées de 75 ans et plus

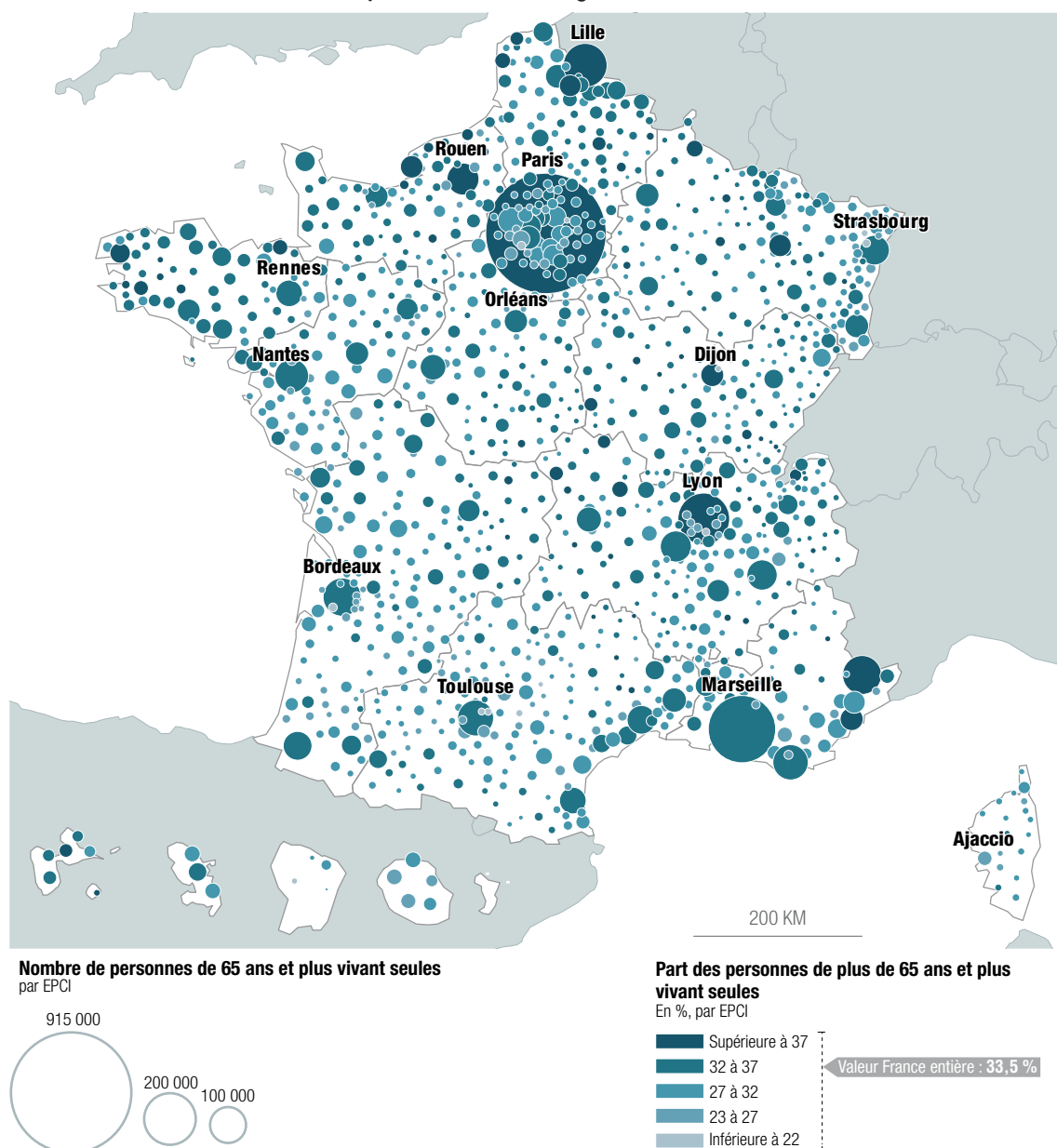


Sources : Insee, 2013 ; IGN GéoFla, 2015 • Réalisation : CGET, 2017

faible de ces personnes sauf dans les grands centres urbains. Ainsi cette part s'élève à 35 % dans la métropole de Toulouse contre 31 % pour le département de Haute-Garonne. Elle est, au contraire, plus élevée dans les territoires peu denses comme le Morvan, la Meuse, les Ardennes, le centre de la Bretagne, une partie du Massif central et les Pyrénées. La prise en charge des personnes âgées dépendantes par des structures spécialisées en nombre suffisant est donc également nécessaire dans ces territoires.

Dans les périphéries des grandes villes, incluses dans les territoires bleus de la typologie, les enjeux du vieillissement rapide, outre le nombre de place

Plus de solitude dans les territoires peu denses de Bretagne, et dans le Massif central



Sources : Insee, RP 2013 ; IGN GéoFla, 2015 • Réalisation : CGET, 2017

en Ehpad, seront liés à un urbanisme inadapté à une population âgée. Beaucoup de ces personnes sont propriétaires de leurs maisons et désirent continuer à y vivre. La densité de ce bâti est faible, les services sont donc souvent loin, il est nécessaire d'être motorisé pour y accéder. Lorsque ces personnes ne seront plus en capacité de conduire, elles risquent d'être confrontées à un certain isolement.

Ces zones construites et aménagées pour des ménages avec enfants verront ainsi leur population diminuer et changer. Les réseaux de transport et les services disponibles devront donc être repensés.

BIBLIOGRAPHIE

- Avdeev, A., Eremenko, T., Festy, P., Gaymu, J., Le Bouteillec, N. & Springer, S.** (2011) Populations et tendances démographiques des pays européens 1980-2010. *Population*, vol. 66,(1), 9-133.
- Breton, D., Condon, S., Marie C.-V., Temporal, F.** (2009) Les départements d'Outre-Mer face aux défis du vieillissement démographique et des migrations, *Population & sociétés*, n° 460.
- Breton, D., Condon, S., Marie C.-V., Temporal, F.** (2012) Migrations, famille et vieillissement : défis et enjeux pour la Martinique, *Insee Antilles-Guyane*, n° 20.
- Broussy, L.** (2013) « La France et ses territoires face au défi du vieillissement : une obligation de solidarité », Mission interministérielle sur l'adaptation de la société française au vieillissement de sa population, chapitre 5
- Brunel, M., Carrère, A.** (2017) Les personnes âgées dépendantes vivant à domicile en 2015. Premiers résultats de l'enquête CARE « ménages », *Études & résultats*, n° 1029, Drees, septembre.
- Dupâquier, J. et al.;** (2006) Le vieillissement de la population dans le monde. Rayonnement du CNRS. *Bulletin de l'Association des anciens et des amis du CNRS*, n° 42, p. 3-72
- Muller, M.** (2017) 728 000 résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2015, *Études & résultats*, n° 1015, Drees, juillet.
- Muller, M.** (2017) L'accueil des personnes âgées en établissement : entre progression et diversification de l'offre, *Les Dossiers de la Drees*, n° 20, Drees, septembre.
- Pechholdová, M., Grigoriev, P., Meslé, F., et al.** (2017) Espérance de vie : les deux Allemagne ont-elles convergé depuis la réunification? *Population & sociétés*, n° 544
- Pison, G.** (2009) Le vieillissement démographique sera plus rapide au Sud qu'au Nord, *Population & sociétés*, n° 457.
- Pochet, P.** (2003) Mobilité et accès à la voiture chez les personnes âgées : Évolutions actuelles et enjeux », *Recherche, Transports, Sécurité*, vol. 79-80, avril 2003, pp. 93-106
- Vallin, J., Meslé, F.** (2010) Espérance de vie : peut-on gagner trois mois par an indéfiniment? *Population & sociétés*, n° 473.

ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

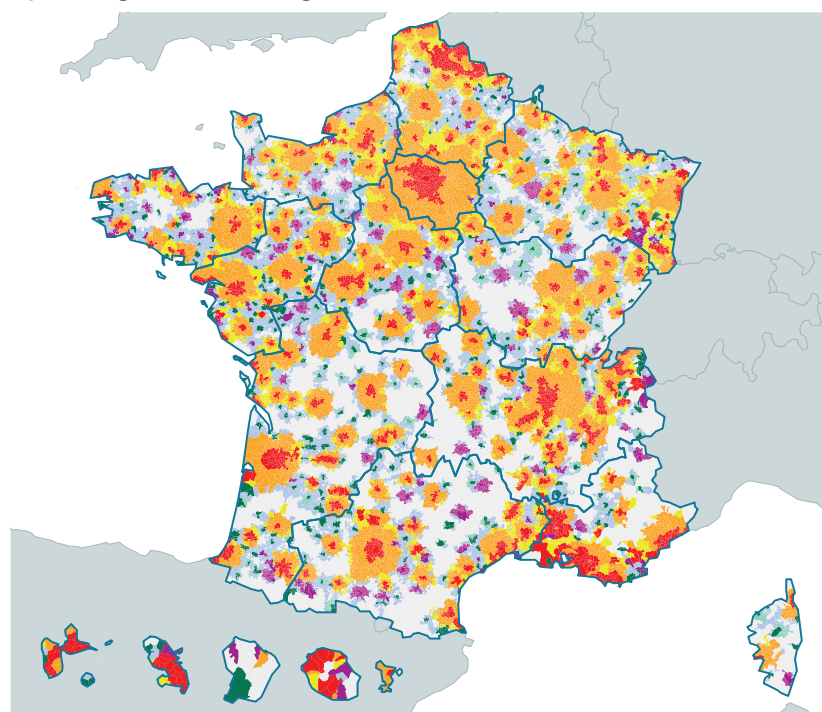
Comprendre le zonage en aires urbaines

Le zonage en aires urbaines permet de décrire l'influence des villes sur l'ensemble du territoire. Ce découpage est fondé sur l'identification de pôles, unités urbaines concentrant au moins 1500 emplois, et sur la

délimitation de leurs aires d'influence (couronnes et communes multipolarisées) en s'appuyant sur les trajets domicile-travail. Cette approche « fonctionnelle » permet d'observer la répartition des

inégalités ainsi que des niveaux de revenu des plus riches comme des plus pauvres tout en tenant compte du positionnement des territoires dans le maillage urbain.

Typologie du zonage en aires urbaines



Grandes aires urbaines

- Grands pôles
- Couronnes de grands pôles
- Communes multipolarisées des grandes aires urbaines

Aires moyennes

- Pôles moyens
- Couronnes des pôles moyens

Petites aires

- Petits pôles
- Couronnes des petits pôles
- Autres communes multipolarisées
- Communes isolées, hors influence des pôles

Sources : Insee, zonage en aires urbaines 2010, IGN GéoFla 2015

Réalisation : CGET, 2017

Créé en 2004 et animé par le Commissariat général à l'égalité des territoires, l'Observatoire des territoires met en réseau les organismes publics qui interviennent dans l'analyse des territoires, afin de mieux partager les connaissances disponibles dans ce domaine.

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) est un service de l'État placé sous l'autorité du ministre de la Cohésion des territoires.



RETROUVEZ-NOUS SUR

www.cget.gouv.fr

